



Carte solidarité transport

Transports /

mardi, 31 juillet 2012

Une aide pour utiliser les transports en commun d'Île-de-France.

À qui s'adresse cette carte ?

Aux bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC).

Aux personnes bénéficiant d'une allocation spécifique de solidarité (ASS).

Aux personnes bénéficiant de l'Aide Médicale d'Etat (AME).

Aux personnes bénéficiant de l'allocation parent isolé (API).

Quels droits ouvre t-elle ?

Une réduction à vous même et à vos ayants droit de 50% sur le prix des carnets de ticket "t".
Hors de Paris, cette réduction s'applique aussi sur le billet à l'unité pour le RER et les trains Transilien.

Un titre de transport associé

l'abonnement Carte Solidarité Transport hebdomadaire ou mensuel.

Attention : la "carte Solidarité Transport" et "l'abonnement Carte Solidarité Transport" sont deux choses différentes. Il faut être détenteur de la "carte Solidarité Transport" pour pouvoir acheter "l'abonnement Carte Solidarité Transport" qui est le titre de transport associé.

L'abonnement Carte Solidarité Transport est le titre de transport associé à la Carte Solidarité Transport. Tout détenteur de la carte Solidarité Transport est en mesure de pouvoir acheter un abonnement Carte Solidarité Transport hebdomadaire ou mensuel.

Cet abonnement est facturé aux bénéficiaires de ce dispositif 25% du prix en vigueur. (exemple : 13,10€ pour un abonnement mensuel zone 1et 2)

Comment obtenir la carte Solidarité Transport ?

Vous pouvez appeler le numéro Azur 0810 712 712 (prix d'une communication locale). Un correspondant ouvre alors un dossier à votre nom et vous envoie un formulaire à compléter

Gratuité des transports pour les bénéficiaires du RSA :

Depuis le 1er avril 2007, les bénéficiaires du RSA et leurs ayants droit bénéficient de la gratuité des transports sur tout le réseau Île-de-France.
